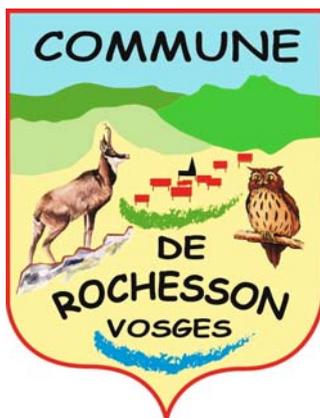


# LE FEUILLET

Mensuel d'information gratuit

N° 208

Mars 2021



Édité par la mairie de Rochesson – Vosges

Téléphone : 03 29 61 78 18

Internet : [rochesson.free.fr](http://rochesson.free.fr)

Email : [mairie-de-rochesson@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-rochesson@wanadoo.fr)

## LA MARCHÉ POPULAIRE A LA CROISEE DES CHEMINS...

Bref rappel historique : la Marche Populaire Internationale de Montagne de Rochesson a été créée en 2006 sous l'impulsion de Jean-François BRESSON.

Depuis cette date, elle a toujours été co-organisée par quatre associations rochenates (La Roche Fleurie, Le Comité de Jumelage, l'Association Familiale et l'Amicale Scolaire) et des bénévoles hors association. En 2010 Richard DIJON-LOUVEL et moi-même nous sommes portés volontaires pour reprendre le flambeau de cette organisation en « duo » afin que cette manifestation ne s'arrête pas en si bon chemin !

Nous avons ainsi co-organisé la Marche de 2010 à 2019 (l'édition 2020 ayant été annulée cause Covid) et « propulsé » (avec bien évidemment l'aide des 70 bénévoles et de conditions météo toujours favorables !) la Marche Populaire de Rochesson parmi les marches les plus fréquentées du département des Vosges (avec un record de 1903 participants en 2018).

A l'unanimité des Rochenats et moi le 1<sup>er</sup>, je pense que cet événement colle parfaitement à l'esprit montagnard de notre village. Les nombreux marcheurs venus chaque année y participer nous ont grandement félicités et encouragés à continuer tant ils ont apprécié cet événement.

Aussi, en cette année 2021, après 10 éditions menées à bien et lors desquelles nous nous sommes beaucoup investis, Richard et moi arrêtons d'assurer l'organisation de la Marche. Ces 10 années ont été très denses en termes d'expérience personnelle, de satisfaction du travail accompli au service des associations et des participants, de convivialité entre toutes les parties prenantes. Les échanges entre bénévoles ont toujours été très cordiaux et positifs, tout le monde tirant dans le même sens pour notre village !

Si vous avez le sens de l'organisation, du partage, des relations humaines, du commerce et des responsabilités, un peu de temps et de motivation pour contribuer à porter haut et fort l'image de notre village de montagne à travers cette manifestation, alors cette expérience vous tend les bras !

Tous les outils informatiques (tableaux Excel pour l'organisation, outil en ligne de conception de parcours...), courriers administratifs et moyens matériels, sont en place. La 15<sup>ème</sup> édition est programmée le dimanche 26/09/2021. Le train est donc sur les rails, reste à le faire avancer (si la pandémie actuelle évolue favorablement évidemment...)

La porte est donc ouverte à toute personne souhaitant s'investir dans ce projet ou tout responsable associatif local quel qu'il soit, car l'objectif est bien d'assurer la continuité de notre Marche Populaire.

Richard et moi sommes disposés à assurer la passation chacun à notre niveau afin d'aider le ou les futurs responsables qui voudront bien reprendre le flambeau. A bon entendeur...

Nous restons à la disposition de toutes les personnes intéressées au 06.83.98.21.82 (en ce qui me concerne) ou Richard DIJON-LOUVEL au 06.07.69.19.21 (pour la partie intendance et logistique)

Jean-Luc GEHIN

# LA VIE MUNICIPALE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2021

### **AFFAIRES FINANCIERES**

- Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les comptes administratifs 2020, dont les résultats de clôture sont les suivants :

	Investissement	Fonctionnement
Commune	Excédent : 112 806.68	Excédent : 793 123.29
Eau	Excédent : 167 939.94	Excédent : 154 446.77
Forêt	Résultat : 0.00	Excédent : 17 813.44
Chaufferie bois	Déficit : 8 345.97	Excédent : 26 930.35

- Les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal sont conformes aux comptes administratifs ; ils sont adoptés à l'unanimité.  
Les résultats des budgets sont affectés.
- Participation financière communale 2021 : 410 € au syndicat mixte informatique des Vosges et 7 000 € à la commission syndicale pour la gestion des Biens Indivis de Rochesson et Sapois.
- Achat de divers matériels et outillages pour le service technique, et d'une machine à laver le linge pour le service périscolaire.
- Rénovation de l'escalier menant à l'école maternelle 16 Grande Rue. Les travaux seront effectués durant les congés scolaires d'été.
- Le montant de la contribution 2021 au service départemental d'incendie est de 21 840.13 €.

## **AFFAIRES FORESTIÈRES**

L'adjoint délégué présente le programme de travaux forestiers 2020 en forêt communale gérée par l'ONF – nettoyage, entretien du parcellaire - d'un montant total de 7 990 €, avec en sus des frais éventuels d'exploitation des bois scolytés estimés à 9 548 €.

## **TELESKI DES TRUCHES**

La procédure de délégation de service public relative à la gestion de la remontée mécanique de Rochesson ayant été déclarée infructueuse, le conseil municipal autorise le Maire à établir une convention de gestion avec le comité des fêtes et des promenades de Rochesson, pour une durée de 20 ans.

## **RESSOURCES HUMAINES**

- Contrat saisonnier durant l'été 2021 avec M. Maxime Beaumont pour l'entretien des espaces verts
- Demande de prestations de services par le chantier d'insertion de la communauté de communes des Hautes Vosges.

## **AFFAIRES DIVERSES**

- Adhésion au service d'archivage électronique du département des Vosges
- Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration de la Sté SPL X DEMAT
- Renouvellement du contrat de maintenance des logiciels de la mairie, pour une durée de 3 ans, avec la société Berger-Levrault
- Convention avec l'Agence technique départementale (ATD) pour une mission de diagnostic de 6 ponts
- Pascal Moulin, adjoint, est désigné référent communal « sécurité routière »
- Convention avec le centre de gestion des Vosges pour la mise en place du dispositif de signalement.
- Résiliation du contrat de location du logement situé 18 Grande Rue avec Florian Cunat et Andréa Perez. Le logement est disponible peut être disponible à partir de fin avril 2021.

- Renouvellement de l'adhésion communale à ADEMAT-H, au tarif annuel de 20 €
- Le conseil municipal émet un avis favorable concernant les demandes d'adhésion de collectivités au syndicat départemental d'assainissement non collectif et au syndicat informatique des Vosges.
- Les élections départementales et régionales auront lieu les 13 et 20 juin 2021, le lieu de vote étant transféré au centre municipal.

## **IMPLANTATION DE RUCHES**

En vertu de l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2021, les ruches peuplées ne doivent pas être placées à moins de 15 mètres de la voie publique. La distance des ruches aux propriétés voisines doit être au moins de : 6 mètres pour les faces latérales et arrières des ruches extrêmes, 12 mètres pour la planche d'envol.

La distance doit être de 100 m au moins si les propriétés voisines sont des immeubles d'habitation ou des établissements à caractère collectif (hôpitaux, casernes, églises, écoles, colonies de vacances, cimetières, etc...)

Conformément aux dispositions des deux derniers alinéas de l'article 207 du Code rural, ne sont assujetties à aucune prescription de distance les ruches isolées des propriétés voisines ou des chemins publics par un mur, une palissade en planches jointes, une haie vive ou sèche sans solution de continuité.

Ces clôtures doivent avoir une hauteur de 2 mètres au-dessus du niveau de la planche d'envol la plus élevée et s'étendre sur au moins 2 mètres de chaque côté de la ruche.

# **LA VIE ÉCONOMIQUE & NUMÉRIQUE**

## **PERFORMANCE EMPLOI**

La Région Grand Est met en place un dispositif visant à aider les jeunes (18-29 ans) à intégrer une entreprise.

Il s'agit du Pace : Parcours d'acquisition des compétences en entreprise.

### **Pour les jeunes**

Tu as entre 18 et 29 ans et tu veux acquérir une première expérience professionnelle ? Alors rejoins le dispositif "Parcours d'Acquisition de Compétences en Entreprise" Une entreprise t'accueille pendant 6 mois pour te permettre d'acquérir de nouvelles compétences et une expérience significative.

Tu souhaites être accompagné ? Complète le formulaire sur le site internet : [www.pacegrandest.fr](http://www.pacegrandest.fr) et nous te contacterons.

### **Pour les employeurs**

Votre entreprise souhaite recruter de futurs collaborateurs ? Formez dès maintenant vos compétences de demain.

Rejoignez la mobilisation "Les entreprises s'engagent" et aidez les jeunes vers leur insertion professionnelle.

Prêt à vous engager pour les jeunes ?

Complétez le formulaire : [www.pacegrandest.fr](http://www.pacegrandest.fr)

## **DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE**

Dans le cadre du déploiement de la fibre, des retards ont été constatés suite aux intempéries de neige et surtout à la crise sanitaire.

La Région Grand-Est a récemment communiqué sur l'état du déploiement régional et le nouveau calendrier prévisionnel. Concernant Rochesson, l'étude des travaux devrait commencer fin de cette année 2021 et pour une fin prévisionnelle des travaux prévue entre août et décembre 2022

## **CHEQUES FRANCE NUMERIQUE**

L'État propose un nouveau dispositif sous forme de chèque forfaitaire, les Chèques France Num, visant à couvrir tout ou partie tout ou partie des dépenses pour la numérisation par certaines entreprises, notamment les commerçants, de moins de onze salariés qui ont fermé administrativement pendant le confinement de novembre 2020 ou des hôtels.

Vous trouverez l'ensemble des renseignements et la démarche à suivre pour en bénéficier en cliquant sur le lien ci-dessous.

[cheque.francenum.gouv.fr/ecom](https://cheque.francenum.gouv.fr/ecom)

## **LA VIE ASSOCIATIVE**

### **POINT LECTURE**

Chaque 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedi de chaque mois de 10h15 à 11h30 dans les locaux de l'ancienne poste, une équipe de bénévoles vous accueille et propose :

- Romans, documentaires, biographies
- Jeux de société

Sans abonnement ni durée limitée, c'est une solution simple pour profiter des joies de la lecture et jouer en famille !

Dates de mars : samedi 6 et samedi 20.

## **ÉTAT CIVIL**

### **DÉCÈS :**

Jean Jacques Robert CARON, né le 6 février 1953 à Saint-Ouen-l'Aumône, décédé le 4 février 2021 à Rochesson, domicilié 8 Rue d'Urbainroche.

### **NAISSANCE :**

Mathis THIAVILLE, né le 24 février 2021 à Remiremont, 2<sup>ème</sup> enfant au foyer de M. et Mme Jeffrey THIAVILLE domiciliés 2 rue d'Urbainroche.